

Québec, le 7 octobre 2011

Aux directrices et directeurs d'établissements

Objet : Campagne de vaccination 2011-2012 contre la grippe saisonnière dans les établissements de santé

Madame, Monsieur,

Avec l'automne qui arrive, la grippe sera bientôt à nos portes. Chaque année au Québec, la grippe infecte de nombreuses personnes et conduit à des milliers de visites aux urgences, à des hospitalisations et parfois même à des éclosions dans les établissements. Ceci expose davantage les travailleuses et travailleurs des établissements de santé, que d'autres professionnels, aux virus de la grippe. Rappelons que les travailleuses et les travailleurs de la santé peuvent transmettre la grippe à la clientèle.

La vaccination annuelle contre la grippe demeure l'intervention la plus simple et la plus efficace afin de prévenir la maladie ou ses complications. La saison 2010 a connu un recul très important de participation dans le programme, avec 21 % des travailleurs ayant rapporté avoir reçu le vaccin pour la campagne de janvier à mars 2010. Au cours des années précédentes on se situait un peu en dessous des 50 %.

Il est vrai que nous sommes confrontés à une certaine lassitude face aux messages traditionnels de promotion de la vaccination antigrippale chez les professionnels du réseau. Il faut toutefois continuer de poursuivre notre objectif de 80 % de couverture vaccinale chez les travailleurs de la santé, afin de les protéger ainsi que leurs familles, les patients et résidents des établissements, éviter des hospitalisations et décès et réduire l'absentéisme au travail.

En vertu des différentes lois en vigueur au Québec et en votre qualité de directeur ou directrice d'établissement, vous avez la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et veiller à la sécurité des travailleurs, d'assurer une prestation sécuritaire des soins et de prendre les dispositions pour prévenir et enrayer la contagion. Votre rôle est essentiel dans le succès d'une campagne de vaccination, par exemple en appliquant des mesures reconnues efficaces telles qu'établir une politique vaccinale dans votre établissement ou offrir la vaccination sur le lieu de travail pendant les horaires de travail, y compris les nuits et fins de semaine.

... 2

À cet effet, l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail du secteur affaires sociales et le ministère de la Santé et des Services sociaux mettent à votre disposition des outils pour votre campagne annuelle influenza sur les sites suivants : www.asstsas.qc.ca et www.infogrippe.gouv.qc.ca.

En plus de vous inviter à partager ces ressources avec votre personnel en soutien à la campagne annuelle de vaccination antigrippale, nous vous encourageons à montrer l'exemple cette année, en recevant, en novembre, votre vaccination.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,

La sous-ministre adjointe de la Direction
générale du personnel réseau et ministériel,



Alain Poirier



Édith Lapointe

AP/EL/NS/vh

N/Réf. : 11-SP-00806